



Communiqué de presse

Commission des institutions de Assemblée nationale du Québec
Audition sur l'Observatoire de la mondialisation
Jeudi 29 août 2002 à 15h30

L'Observatoire de la mondialisation

Enfin, un outil qui permettra une étude démocratique des négociations commerciales

AQOCI / Montréal, le 29 août 2002 – L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) applaudit la création d'un Observatoire québécois de la mondialisation. En audience devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec sur la loi 109, l'AQOCI a souligné le fait que cette initiative tient compte de bon nombre de ses recommandations de réforme démocratique des négociations commerciales.

« Sur le continent américain, ce genre d'approche est plutôt rare et certainement avant-gardiste, » souligne Mme Sylvie Dunn, porte-parole de l'AQOCI. « Nous apprécions la présente démarche qui, d'une certaine façon, reprend la suite des travaux que la Commission avait entrepris un peu avant le Sommet de Québec 2001, en septembre 2000. »

Le projet de loi 109 qui prévoit la mise en place de l'Observatoire de la mondialisation permettrait enfin aux parlementaires et à la société civile de jouer effectivement leurs rôles respectifs et ainsi enrichir le débat public au Québec sur la mondialisation. En effet, l'Observatoire devrait permettre au débat d'aller au delà de la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques) et de l'ALÉNA, pour se pencher sur la mondialisation dans son ensemble.

« Avec peu ou pas de moyens, la société civile québécoise a nourri le débat public ces dernières années sur la mondialisation, souvent même provoqué ce débat. Mais il n'y a pas de commune mesure entre les moyens des organisations citoyennes et ceux des milieux des affaires, » ajoute Mme Dunn.

L'AQOCI est satisfaite d'ailleurs que le projet de loi 109 prévoit certaines garanties structurelles d'autonomie politique de l'Observatoire par rapport au Gouvernement du Québec. Toutefois, le projet de loi ne fait pas mention d'un financement adéquat et régulier pour assurer sa pérennité.

La raison d'être même de l'AQOCI, soit le développement solidaire, juste et démocratique, ici comme ailleurs, motive notre recommandation principale à la Commission et implique les

objectifs énoncés dans le projet de loi 109. Contrairement au projet de loi qui prévoit l'étude des impacts de la mondialisation sur les intérêts du Québec, l'AQOCI souhaite que ce nouvel outil démocratique puisse aider plutôt à identifier des politiques québécoises qui contribueront au développement durable et équitable ici comme dans les pays pauvres du monde.

L'AQOCI recommande donc que le projet de loi soit modifié pour intégrer un-e représentant-e de la société civile d'un pays du Sud à son Conseil d'administration.

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) regroupe 53 organismes de coopération et d'éducation à la solidarité internationale engagés dans des actions concrètes en collaboration avec des organisations de base dans plus de 150 pays du monde en développement. L'AQOCI est membre fondateur du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) qui présente aussi un mémoire à la Commission aujourd'hui.

- 30 -

Mémoire disponible au www.aqoci.qc.ca

Source

Sylvie Dunn
Conseil d'administration
Association québécoise des organismes de
coopération internationale (AQOCI)

Information et entrevues

Denise Babin
Chargée des communications / AQOCI
514 871-1086, poste 205
dbabin@aqoci.qc.ca